

1. **Débitrice: Aliprom Sàrl, 1562 Corcelles-près-Payerne**
2. **Remarques:** Par décision du 27 mai 2005, communiquée le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois accorde à Aliprom Sàrl, siège Corcelles-près-Payerne, p.a. M. A. Blaser, ass.-gérant, route de l'Industrie 58, CP 122, 1030 Bussigny-Lausanne, un sur-sis concordataire d'une durée de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2005, confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante, et désigne en qualité de commissaire, M. Pascal Stouder, agent d'affaires breveté à Lausanne.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(02867186)